

## ORGANISATION DES TOURS PRELIMINAIRES



### Qualification des participants :

La phase départementale du Festival du Foot U13F est réservée aux joueuses **LICENCIÉES AVANT LE 31 JANVIER 2025** de la catégorie U12F-U13F (joueuses nées en 2013-2014). 3 joueuses U11F (nées en 2015) peuvent participer à ce Challenge par équipe.

Le nombre de joueuses titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 1 mutée hors période.

Une joueuse ayant déjà participé avec un autre club au Festival Foot U13F de la saison ne pourra y participer avec son nouveau club.

### Feuille de matchs et de résultats :

Chaque club participant devra remettre à son arrivée la feuille de match avec les licences et la feuille de jonglerie complétées au club organisateur, ce dernier devra compléter la feuille de rencontre et retourner le dossier au district de l'Essonne avant le mardi matin.

Le club organisateur est chargé de vérifier que les participantes correspondent bien aux joueuses inscrites sur la feuille de match.

Les 2 premières équipes de chaque groupe seront qualifiées pour la Finale départementale.

En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, les équipes seront départagées par l'épreuve de jonglerie.

### Epreuve de jonglerie des tours préliminaires :

RAPPEL : l'épreuve de jonglerie doit être effectuée avant le début de la 1ère rencontre et par la totalité des joueuses désignées sur la feuille des rencontres.

Epreuve de jongleries : 30 pieds libres départ ballon au sol, 30 têtes départ ballon à la main au meilleur des deux essais (une touche de rattrapage).

### Durée des rencontres :

- Poule à 4 : 1 x 20 minutes
- poule à 5 : 1 x 15 minutes

**Arbitrage :** Chaque équipe participante devra être en mesure de fournir un arbitre central et un arbitre de touche pour chaque rencontre.

Le club organisateur désignera les arbitres de la manière suivante :

- Chaque rencontre sera arbitrée par un représentant n'appartenant pas à un des 2 clubs concernés.
- Si ceci n'est pas possible, le club recevant devra assurer l'arbitrage des rencontres.

Le même temps de jeu pour tous :

Un droit pour les enfants, un devoir pour les éducateurs